



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Ghana en octobre 2007 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Leslie K. **Christian**



**Annexe à lettre datée du 17 décembre 2007 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Ghana auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil
de sécurité sous la présidence du Ghana (octobre 2007)**

Introduction

Sous la présidence du Ghana, en octobre 2007, le Conseil de sécurité a tenu 24 séances, dont 1 débat public, 5 débats, 1 réunion d'information et 4 réunions avec les pays qui fournissent des contingents. Il s'est également réuni 16 fois en consultations plénières. Le Conseil a adopté cinq résolutions et sept déclarations du Président. Le Président a également fait une déclaration à la presse au nom du Conseil. Le Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique du Ghana, Akwesi Osei-Adjei, a présidé un débat public sur les femmes, la paix et la sécurité le 23 octobre.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 22 octobre, le Conseil a tenu un débat, suivi de consultations, sur la situation en Côte d'Ivoire, au cours duquel le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Abou Moussa, lui a présenté un exposé sur les derniers événements survenus dans ce pays, et notamment sur l'état de la mise en œuvre des étapes clefs du processus de paix. Le Ministre des affaires étrangères du Burkina-Faso, Djibril Yipèné Bassolé, en sa qualité de Représentant du Facilitateur de l'Accord de Ouagadougou, et le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ilahiri Djédjé, ont pris part au débat. Au cours des discussions, des membres du Conseil ont noté que, bien qu'on ait constaté quelques progrès dans la mise en œuvre du processus de paix, aucun des objectifs fixés pour un éventuel réajustement du mandat et du niveau des contingents de l'ONUCI, à savoir le démantèlement et le désarmement des milices, le désarmement des combattants et la restauration de l'autorité de l'État dans tout le pays n'avait été entièrement atteint. Immédiatement après la réunion, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres ont réaffirmé leur soutien intégral à l'Accord politique de Ouagadougou et ont rendu hommage à son facilitateur, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, pour ses efforts continus de facilitation du processus de paix. Les membres du Conseil de sécurité ont accueilli favorablement les premières mesures d'application de certains points de l'Accord, notamment le déploiement de six unités mixtes, qui avait permis la suppression de la zone de confiance et son remplacement par un certain nombre de postes d'observation de l'ONUCI le long de la ligne verte. Ils ont cependant exprimé leur préoccupation devant les retards pris dans l'application des étapes clefs de l'Accord et ont demandé instamment aux parties de mettre en œuvre leurs engagements pleinement et de bonne foi, les exhortant notamment à prendre rapidement les mesures concrètes nécessaires pour mener à bien le processus

d'identification et d'inscription des électeurs sur les listes électorales, le désarmement et le démantèlement des milices, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, l'unification et la réforme des forces de défense et de sécurité et le respect des droits de l'homme.

Le 25 octobre, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Johan Verbeke, Représentant permanent de la Belgique et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, a informé le Conseil de l'état d'application des sanctions, des débats tenus par le Comité et des dernières conclusions du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire. Dans son rapport, le Groupe a indiqué qu'il n'avait détecté aucune violation de l'embargo sur les armes pendant son mandat mais qu'il n'avait pu déterminer avec précision la quantité exacte de matériel aux mains des forces de défense et de sécurité ivoiriennes et des Forces de défense et de sécurité des forces nouvelles, principalement en raison du manque de coopération des autorités ivoiriennes avec le Groupe dans plusieurs zones relatives à son mandat. En conclusion, le Groupe d'experts a estimé qu'il était important d'assurer une grande sensibilisation, en Côte d'Ivoire et dans les pays frontaliers, à la portée des décisions prises par le Conseil de sécurité concernant le régime des sanctions applicables à la Côte d'Ivoire, ce qui contribuerait à réduire les incompréhensions et les interprétations divergentes.

Le 29 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1782 (2007), prorogeant jusqu'au 31 octobre 2008 l'interdiction portant sur les armes et sur les diamants bruts imposée à la Côte d'Ivoire, mais aussi les sanctions ciblées, telles que la limitation des déplacements et le gel des fonds, visant certains individus.

Guinée-Bissau

Le 3 octobre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, Shola Omoregie, sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, comme convenu dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/576). Il a indiqué que, malgré les quelques progrès observés en Guinée-Bissau au cours des trois derniers mois, et en particulier une amélioration des relations entre institutions, des finances publiques et de la coopération avec les institutions financières internationales, le pays connaissait toujours d'énormes difficultés. Le Représentant a mentionné la gravité de la pénurie d'énergie et d'infrastructures, l'exacerbation des tensions sociales, politiques et militaires à l'approche des élections et la menace inquiétante que font planer le trafic de stupéfiants et le crime organisé.

Le 19 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/38) dans laquelle il a noté avec une profonde inquiétude la menace que représente le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, qui risquait de remettre en cause les acquis non négligeables de l'état de droit et de la gouvernance démocratique et transparente. Le Conseil a également pris acte de la lettre du Premier Ministre de la Guinée-Bissau demandant que la situation dans ce pays soit inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, et a exprimé son intention d'examiner cette demande à titre prioritaire.

Somalie

Le 3 octobre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, sur la situation dans ce pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude devant la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire en Somalie. Ils ont rappelé la résolution 1772 (2007), et ont en particulier renouvelé leurs appels à un appui logistique, financier et technique ainsi qu'à une avancée dans le processus politique afin de faciliter le déploiement intégral de la Mission de l'Union africaine en Somalie et le retrait de Somalie des forces étrangères. Les membres du Conseil ont également appelé toutes les parties somaliennes concernées à entamer un dialogue politique et ont demandé au Gouvernement fédéral de transition de nouer des relations avec l'ensemble des clans et factions afin de garantir un processus politique et de réconciliation ouvert à tous. Les membres du Conseil ont également étudié la possibilité de transférer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie de Nairobi à Mogadiscio, sous la protection d'une force multinationale. Plusieurs membres ont demandé expressément au Secrétariat d'établir un plan d'action en vue d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

Le 24 octobre, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, a présenté au Conseil un exposé sur les travaux du Comité, conformément aux dispositions du paragraphe 13 de la résolution 1772 (2007), dans lequel le Conseil prie le Comité de lui faire connaître les mesures qui pourraient être prises pour accroître l'efficacité de l'embargo sur les armes et la manière de les mettre en œuvre. Dans son exposé, il a indiqué que les membres du Comité souscrivaient à la nécessité d'accroître l'efficacité de l'embargo sur les armes, mais que leurs avis divergeaient néanmoins quant à la manière d'atteindre au mieux cet objectif. Il a déclaré par ailleurs que le Comité continuerait d'examiner la question importante des mesures potentielles visant à accroître l'efficacité et l'application de l'embargo sur les armes et ferait appel, si besoin est, aux conseils techniques du Groupe de contrôle sur la Somalie que le Secrétaire général avait récemment rétabli. Le Président du Comité a indiqué son intention de soumettre au Conseil un rapport sur les résultats de ce processus dans les plus brefs délais.

Soudan

Le 1^{er} octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a présenté au Conseil un exposé sur les attaques perpétrées les 29 et 30 septembre par des éléments lourdement armés contre les soldats de la paix de la Mission de l'Union africaine au Soudan, à leur base de Haskanita (Darfour-Sud). Le Secrétaire général adjoint a déclaré qu'à l'heure où il parlait avaient lieu des enquêtes visant à établir les faits concernant ces attaques, et notamment à en identifier les auteurs. Les membres du Conseil se sont déclarés profondément indignés par cet incident et ont déploré les pertes en vies humaines et en biens causées par ces violences. Ils craignent également que cette attaque n'ait une incidence négative sur les pourparlers de paix sur le Darfour prévus le 27 octobre.

Le 2 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/35) condamnant l'attaque, qui aurait été perpétrée par un groupe rebelle, et exigeant que tout soit fait pour en identifier les auteurs et les traduire en justice. Il a également exigé la cessation immédiate des hostilités et a insisté pour que toutes les parties coopèrent sans réserve au déploiement de l'opération hybride Union africaine-Nations Unies de maintien de la paix au Darfour. Le 24 octobre, peu avant l'ouverture des pourparlers de paix sur le Darfour à Tripoli, lors de consultations sur la situation au Soudan, le Secrétaire général a présenté au Conseil un rapport consacré à l'application de l'Accord de paix global, aux pourparlers de paix sur le Darfour et au déploiement de l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Le Secrétaire général a souligné, parmi différentes questions, les obstacles à la mise en œuvre intégrale et concrète de l'Accord de paix global, ainsi que les tensions qui en résultent entre les parties. Il a rappelé avec insistance que la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global était indispensable à l'avènement d'un Soudan stable et prospère vivant en paix. Il a noté par ailleurs que la situation humanitaire au Darfour s'était détériorée et a souligné la nécessité de déployer rapidement la MINUAD. Il a également exprimé l'espoir de voir les groupes rebelles participer aux pourparlers de paix sur le Darfour, afin que ceux-ci soient réussis et décisifs.

Les membres du Conseil, qui partageaient les inquiétudes du Secrétaire général, ont, comme lui, exigé la pleine application de l'Accord de paix global, ainsi que le déploiement rapide de la MINUAD. Ils ont aussi demandé instamment aux groupes rebelles qui menaçaient de boycotter les pourparlers de paix de Tripoli de se montrer conciliants en prenant part aux réunions, afin de présenter leurs arguments.

Le 24 octobre également, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/41), dans laquelle il s'est félicité de l'organisation de pourparlers de paix à Sirte (Jamahiriya arabe lybienne), le 27 octobre, sous la conduite de Jan Eliasson, Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies, et de Salim Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine, et qu'il a assuré de son soutien. Dans cette déclaration, le Conseil a demandé à toutes les parties d'assister aux pourparlers et d'y prendre pleinement part de façon constructive. Il s'est en outre déclaré déterminé à prendre des mesures contre toute partie qui tenterait de saper le processus de paix, y compris [...] en faisant obstacle aux pourparlers et aux activités de maintien de la paix ou d'aide humanitaire. Dans sa déclaration, le Conseil a également considéré que la justice devait suivre son cours.

Le 29 octobre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Il a ensuite entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation au Soudan et les activités de la Mission. Les membres du Conseil ont examiné le rapport du Secrétaire général (S/2007/624) qui contenait une analyse de la situation d'ensemble au Soudan et des activités poursuivies par la MINUS afin de promouvoir la paix et la sécurité. Ils ont loué la Mission pour ses efforts et lui ont exprimé leur soutien. Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission, Ashraf Jehangir Qazi, était lui aussi présent à cette réunion.

Le 31 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1784 (2007), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUS, conformément aux dispositions de précédentes résolutions, jusqu'au 30 avril 2008.

Sahara occidental

Le 26 octobre, lors de consultations plénières, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Peter van Walsum, a présenté au Conseil un exposé sur le rapport du Secrétaire général concernant la situation au Sahara occidental (S/2007/619). Il a souligné le stade atteint dans l'application de la résolution 1754 (2007), qui demande aux parties d'engager des négociations directes. Dans l'ensemble, les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des deux séries de réunions qui ont eu lieu entre les parties à Manhasset (New York), au Greentree Estate, en juin et en août 2007; mais ils ont également remarqué que, en ce qui concernait les questions de fond, les progrès réalisés durant ces deux sessions étaient restés limités. Les membres du Conseil ont donc enjoint aux parties de reprendre des négociations directes aussi vite que possible et de faire un effort supplémentaire, lors de la prochaine série de négociations, pour s'engager dans des discussions plus approfondies au sujet des questions pertinentes.

Le 31 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1783 (2007), présentée par le Groupe des amis du Sahara occidental dont les membres sont l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord. Dans cette résolution, le Conseil a demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin d'engager des négociations de fond et d'assurer ainsi l'application de sa résolution 1754 (2007) ainsi que le succès des négociations. Il a demandé également aux parties de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, en tenant compte des efforts réalisés depuis 2006 et des développements des derniers mois, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et a pris note du rôle et des responsabilités des parties à cet égard. Dans sa résolution 1783 (2007), le Conseil a également décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2008 le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, ainsi que l'a recommandé le Secrétaire général.

Amériques

Haïti

Le 10 octobre le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Par la suite, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission, Hedi Annabi, a présenté au Conseil une mise à jour de la situation à Haïti et des activités de la Mission. Les membres du Conseil ont également discuté des questions soulevées par le rapport du Secrétaire général (S/2007/503), notamment de la sécurité, du maintien de l'ordre, de la gestion des frontières, de la réforme des institutions et des défis que doit relever l'économie du pays. Les membres du Conseil ont reconnu le rôle capital que jouait la MINUSTAH et ont exprimé leur soutien à la Mission.

Le 15 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1780 (2007), présentée par l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Chili, l'Équateur,

l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, l'Italie, Panama, le Pérou et l'Uruguay, par laquelle il a prorogé jusqu'au 15 octobre 2008 le mandat de la MINUSTAH – réduisant les effectifs du contingent à 7 060 soldats et portant la composante policière à 2 091 membres.

Asie

Afghanistan

Le 15 octobre, le Conseil a tenu un débat sur la situation en Afghanistan, durant lequel le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Tom Koenigs, a fait un bilan de la situation dans le pays. Il a mis l'accent sur différents aspects de la situation, et notamment sur l'augmentation du nombre d'incidents violents, qui a entraîné d'importantes pertes civiles dans la population afghane, et sur les effets négatifs du trafic de stupéfiants. Il a souligné la nécessité d'une étroite coopération entre les pays de la région et a également insisté sur le caractère essentiel du soutien apporté par la Force internationale d'assistance à la sécurité et l'opération Enduring Freedom en matière de sécurité, y compris de la protection des civils. Les membres du Conseil et d'autres participants au débat ont fait écho aux craintes exprimées par le Représentant spécial, plus particulièrement en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'actes violents et terroristes perpétrés par les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes; ils ont appelé à un engagement international soutenu en Afghanistan, alors que le pays tente de surmonter ses nombreux problèmes. Le Conseil a également exprimé son appui à la Mission.

Iraq

Le 19 octobre, l'Ambassadeur Zalmay Khalilzad, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, a présenté au Conseil, au nom de la Force multinationale en Iraq, un exposé sur les activités de cette dernière. Le Conseil a également entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, qui a présenté le rapport actualisé du Secrétaire général (S/2007/608) conformément au paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) relative à la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI). L'Ambassadeur Hamid Al Bayati, Représentant permanent de l'Iraq, a participé à la réunion. Dans son rapport, le Secrétaire général a fait le bilan des progrès accomplis dans la construction d'un nouveau siège intégré des Nations Unies visant à renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies, et a appelé à un soutien supplémentaire de la part des États Membres afin de permettre à la MANUI de s'acquitter de sa mission élargie, en se préoccupant de trouver une issue à la situation politique, au processus de réconciliation et à la situation humanitaire en Iraq. Les membres du Conseil ont exhorté le Gouvernement irakien et les parties, et ont demandé aux pays voisins et à l'ensemble de la communauté internationale, de faire plus pour la promotion de la paix et de la stabilité et pour l'amélioration de la sécurité en Iraq. Les membres du Conseil ont également loué les efforts et les sacrifices du personnel de la MANUI, ainsi que le travail effectué par le Représentant spécial sortant du Secrétaire général pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi, dont les fonctions de chef de la Mission venaient de prendre fin.

Myanmar

Le 5 octobre, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Ibrahim Gambari, a présenté au Conseil un exposé sur le voyage qu'il avait effectué dans ce pays du 29 septembre au 2 octobre, à la suite de la répression violente des manifestations qui avaient eu lieu récemment et qui avaient impliqué des moines et d'autres groupes de la société civile. Dans l'exercice de ses bons offices, le Secrétaire général avait demandé au Conseiller spécial de se rendre au Myanmar pour a) se rendre compte de la situation sur place à la suite des manifestations; b) transmettre des messages clairs de sa part aux autorités du Myanmar; et c) inciter le Gouvernement et l'opposition à engager un dialogue afin de mettre un terme à la crise et d'arriver à la réconciliation nationale. Le Conseiller spécial a tenu à rappeler que les bons offices du Secrétaire général étaient un processus continu et non pas un événement ponctuel, et que, bien que le Gouvernement et le peuple du Myanmar puissent compter sur le soutien de la communauté internationale, c'était essentiellement à eux de trouver une issue à la crise.

Les membres du Conseil ont loué le Secrétaire général et le Conseiller spécial pour leurs efforts et ont dénoncé la force excessive employée dans la répression des manifestations. Ils ont souligné l'importance de la libération rapide de tous les prisonniers politiques et d'un dialogue non exclusif visant à instaurer le changement démocratique au Myanmar.

Le 11 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/37) dans laquelle il a mis l'accent sur la nécessité d'un dialogue entre toutes les parties concernées et a appelé le Gouvernement à régler les problèmes politiques, économiques, humanitaires et de droits de l'homme qui préoccupent la population. Il a également accueilli favorablement l'engagement du Gouvernement à travailler avec l'ONU et la nomination d'un officier de liaison avec Daw Aung San Suu Kyi.

Népal

Le 9 octobre, Angela Kane, la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, a présenté au Conseil un exposé sur l'évolution récente de la situation au Népal, qui a abouti à la décision du Gouvernement intérimaire du pays de reporter l'élection de l'assemblée constituante, prévue pour le 22 novembre. Il a été noté que vu les circonstances actuelles, les élections ne pourraient raisonnablement pas avoir lieu avant le milieu de l'année 2008. La Sous-Secrétaire générale s'est attardée sur les causes profondes de la montée des tensions au Népal, notamment les revendications des rebelles maoïstes qui réclament l'instauration immédiate de la république et l'adoption du principe de représentation proportionnelle comme mode de scrutin. À ces causes, il faut ajouter le cantonnement prolongé des forces rebelles dans des casernes rudimentaires. Les membres du Conseil se sont dits déçus par le report des élections et ont demandé instamment aux parties de tâcher de respecter les engagements qu'ils avaient pris en vertu de l'Accord de paix global, et notamment de préserver l'alliance des sept partis.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil a lu une déclaration à la presse faisant part des opinions et des sentiments des membres du Conseil, soulignant la nécessité de procéder à l'élection de l'Assemblée constituante le plus rapidement possible.

Le 25 octobre, le Conseil a de nouveau entendu un exposé sur la situation au Népal, présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), Ian Martin. Ce dernier a fait un compte rendu approfondi des problèmes que rencontre la population népalaise et a décrit la façon dont la MINUNEP avait mené sa mission d'aide à l'application de l'Accord de paix global. Le Représentant spécial a fait part de la méfiance croissante que l'Accord inspirait aux parties. Il a également noté qu'il serait bon d'apporter des précisions sur le devenir du personnel armé actuellement confiné dans des casernes.

Les membres du Conseil ont pour la plupart approuvé le compte-rendu du Représentant spécial. Ils se sont en outre déclarés favorables à la prorogation du mandat de la Mission, si les autorités népalaises en faisaient la demande.

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 24 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a été suivi par des consultations officielles. Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil que si, durant la période concernée, le dialogue politique israélo-palestinien et l'engagement international dans le processus de paix au Moyen-Orient avaient atteint une intensité inégalée depuis des années, on avait aussi reporté plusieurs incidents préoccupants sur le terrain, en Cisjordanie, ainsi qu'une détérioration alarmante de la situation à Gaza. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux efforts faits par le Premier Ministre israélien Ehud Olmert et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, ainsi qu'aux travaux du Quatuor – et notamment de son représentant, Tony Blair. Les membres du Conseil ont également exprimé leur soutien à la réunion internationale sur le Moyen-Orient qui devait avoir lieu à Annapolis, en novembre, sous les auspices des États-Unis. Les membres du Conseil ont par ailleurs salué les actions entreprises à l'échelle régionale, et notamment l'Initiative de paix arabe, et ont exhorté toutes les parties à renoncer à la violence et à aider à améliorer la situation humanitaire dans les territoires occupés.

En ce qui concerne le Liban, le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil que, le 25 septembre, le Président du Parlement avait tenté en vain de réunir le quorum nécessaire à la tenue d'élections présidentielles, qui ont été repoussées au 23 octobre. Toutefois, le 22 octobre, le Président du Parlement libanais en a de nouveau reporté la session au 12 novembre. Pour les membres du Conseil, qui ont en cela partagé les sentiments du Secrétaire général, il est capital que le Président soit élu dans le respect de la Constitution et selon les procédures établies, sans ingérence étrangère. Ils ont aussi insisté sur le fait que l'élection d'un nouveau président était une étape essentielle dans la consolidation et le rétablissement de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban.

Europe

Géorgie

Le 11 octobre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), suivie de consultations sur un projet de résolution relative à la prorogation du mandat de la Mission.

Le 15 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1781 (2007), par laquelle il proroge le mandat de la MONUG jusqu'au 15 avril 2008. Le Conseil a invité instamment les deux parties à reprendre le dialogue, à faire plein usage de tous les mécanismes, à respecter intégralement les accords antérieurs relatifs au cessez-le-feu et au non-recours à la violence, et à conclure au plus vite des accords sur le non-recours à la violence et sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le Conseil a mis l'accent sur l'importance du rôle stabilisateur de la MONUG et des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants dans la zone de conflit. Le Conseil a par la suite souscrit à des propositions de mesures de confiance et elle a demandé instamment aux deux parties d'entreprendre immédiatement la mise en œuvre inconditionnelle de celles-ci avec l'aide de la MONUG et de partenaires internationaux. Le Conseil a engagé vivement chaque partie à prendre en considération les problèmes de sécurité légitimes des uns et des autres et à essayer d'y remédier en renonçant à tout acte de violence ou de provocation, y compris à toute action ou rhétorique politique. Le Conseil a également prié les parties de coopérer pleinement avec la MONUG dans l'exécution de sa mission et a mis l'accent sur le sort des réfugiés et des déplacés dont il faut alléger la détresse de toute urgence, en respectant notamment leur droit au retour.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 9 octobre, lors de consultations informelles, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et a entendu un exposé sur l'évolution récente de la situation présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission, Joachim Rucker.

Les membres du Conseil ont salué les efforts de la Mission et ont réitéré l'importance d'une large participation aux élections de novembre. Ils ont également exprimé leur espoir de voir un règlement négocié du futur statut du Kosovo.

Questions thématiques

Les femmes, la paix et la sécurité

Le 23 octobre, le Conseil a tenu un débat public sur les femmes, la paix et la sécurité autour du rapport annuel du Secrétaire général sur ce thème (S/2007/567) qui examinait le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'application de la résolution 1325 (2000) au cours de l'année précédente. Le Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle il a noté que, depuis l'adoption de cette résolution historique, les femmes participaient de plus en plus à tous les niveaux du rétablissement et de la consolidation de la paix et des processus de paix, ce qui avait renforcé leur autonomisation et fait avancer l'égalité des sexes.

Il a encouragé les pays en conflit et sortant d'un conflit à établir leur Plan d'action national et à adhérer à l'application de la résolution 1325 (2000). Il a souligné l'importance du renforcement de la réaction collective et individuelle face à la violence à l'égard des femmes et a demandé au Conseil de mettre en place des mécanismes de contrôle de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil un exposé sur les avancées significatives dans la contribution des femmes à la prévention et à la résolution de conflits et à la consolidation de la paix, en particulier dans des pays où ont lieu des opérations de maintien de la paix, tels qu'Haïti et le Libéria. Il a évoqué l'augmentation du nombre de femmes à des postes élevés, et notamment la nomination récente d'Ellen Margrethe Løj au poste de Représentant spécial du Secrétaire général à la tête de la Mission des Nations Unies au Libéria. Il a également parlé des efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix en vue d'appliquer la résolution 1325 (2000), et notamment l'adoption d'une directive sur l'égalité des sexes. Rachel N. Mayanja, la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, a présenté le rapport du Secrétaire général, qui contenait les résultats du deuxième examen de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour 2005-2007 sur la résolution 1325 (2000) et une mise à jour du Plan d'action pour 2008-2009. Soulignant le fait que les Gouvernements orientaient les efforts de rétablissement de la paix et de reconstruction, la Conseillère spéciale a engagé vivement le système des Nations Unies ainsi que d'autres institutions multilatérales et partenaires internationaux à soutenir les stratégies et les plans établis à l'échelle nationale.

La Directrice exécutive par intérim du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Joanne Sandler, a déclaré que l'accès des femmes au processus de paix avait été très inégal et que la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit était toujours endémique. Elle a ajouté qu'il fallait intensifier la réaction internationale en multipliant les services proposés aux victimes qui ont survécu à ces violences – notamment des mesures de justice transitionnelle – et en veillant à ce que les opérations de maintien de la paix créent des conditions de vie plus sûres pour les femmes et les filles.

Au cours du débat qui a suivi, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de lutter contre la violence sexuelle et sexiste et à faire en sorte que les violations des droits des femmes – telles que le recours au viol comme arme de guerre – soient considérées comme une question de sécurité; ils ont également insisté sur la nécessité que le Conseil s'occupe plus particulièrement de la question des mesures correctives, judiciaires et préventives.

Dans une déclaration du Président (S/PRST/2007/40) adoptée à l'issue du débat, le Conseil a réaffirmé sa volonté de donner pleinement effet à sa résolution 1325 (2000). Le Conseil a déploré vivement l'usage aveugle et excessif de la force par les parties à des conflits armés, alimentant leurs actes de violence à l'encontre des civils, et en particulier des femmes et des enfants qu'ils prennent délibérément pour cible. Le Conseil a également soulevé la question de la participation des femmes aux processus de paix et de leur rôle dans la prévention et la résolution de conflits et dans la consolidation de la paix. Il a par ailleurs déploré vivement le caractère systématique de la violence à motivation sexiste dans des situations de conflit et a souligné qu'il fallait mettre un terme à l'impunité, notamment en faisant respecter le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et

des filles. Le Conseil a demandé de nouveau à la communauté internationale de fournir un appui financier et technique aux fins de l'application à l'échelon national de la résolution 1325 (2000), et notamment de mettre au point rapidement des plans d'action nationaux, et a souligné l'importance de promouvoir des stratégies régionales visant à assurer l'application de la résolution. Le Conseil a prié le Secrétaire général d'inclure dans les rapports qu'il lui soumet sur les situations des conflits armés des éléments d'information concernant la violence à l'égard des femmes. Il l'a également prié le Secrétaire général de lui présenter, en octobre 2008, un rapport complémentaire qui comprenne des éléments d'information concernant l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles, ainsi que des renseignements sur les mesures de protection dont bénéficient les intéressées et sur le renforcement du rôle des femmes dans les processus de paix dans les pays qui sont à son ordre du jour; il pourrait également l'inviter à lui indiquer oralement l'état d'avancement du rapport avant de le soumettre.

Autres questions

Consolidation de la paix après les conflits

Le 17 octobre, le Conseil a tenu un débat sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa première session (A/62/137 – S/2007/458), présenté par l'Ambassadeur Yukio Takasu, Président de la Commission. Le Conseil a également entendu les déclarations des Ambassadeurs de Norvège et des Pays-Bas, Présidents des réunions consacrées respectivement au Burundi et à la Sierra Leone, ainsi que de l'Ambassadrice d'El Salvador, Présidente du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont félicité les équipes de la Commission, dirigées par l'Ambassadeur d'Angola, Gaspar Martins, qui font œuvre de pionnier, pour les efforts qu'elles ont déployés aux fins de l'établissement de la Commission durant sa première année d'existence; ils ont également rendu hommage au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour le soutien qu'il a apporté à la Commission. Ils ont aussi dit qu'il fallait apporter des améliorations supplémentaires aux méthodes de travail de la Commission afin qu'elle puisse s'occuper plus facilement des pays qui sont actuellement à son ordre du jour, à savoir la Sierra Leone et le Burundi. En général, les membres du Conseil ont estimé qu'il fallait que la Commission envisage d'inscrire de nouveaux pays à son ordre du jour, soulignant notamment la nécessité d'examiner sans délai la demande émise par la Guinée-Bissau à cet égard. Ils ont insisté sur l'approfondissement nécessaire des relations entre le Conseil, la Commission et d'autres organes des Nations Unies en ce qui concerne les questions relatives aux travaux de la Commission, y compris les recommandations de pays à ajouter à son ordre du jour.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 5 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/36) dans laquelle il a condamné l'attentat perpétré le 3 octobre, à Bagdad, contre l'Ambassadeur de Pologne en Iraq, dans lequel l'Ambassadeur a été blessé, un membre de sa garde rapprochée a été tué et deux autres blessés, et au moins un civil iraquien a trouvé la mort. Le Conseil a par ailleurs souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, les organisateurs, les commanditaires et

les responsables de cet acte et a demandé expressément à tous les États de coopérer avec les Gouvernements polonais et iraquien à cet égard, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a engagé la communauté internationale à soutenir le Gouvernement iraquien dans l'exercice de sa responsabilité en matière de protection du corps diplomatique, du personnel de l'ONU et des autres civils étrangers travaillant en Iraq. Le Conseil a réaffirmé la nécessité de combattre par tous les moyens les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et a rappelé aux États qu'ils devaient faire en sorte que toutes les mesures visant à combattre le terrorisme respectent entièrement leurs obligations au regard du droit international, surtout en ce qui concerne les droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit humanitaire.

Le 22 octobre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/39), dans laquelle il a condamné les attentats à la bombe survenus à Karachi (Pakistan), le 18 octobre 2007, causant de nombreux morts et blessés. Le Conseil a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, les organisateurs, les commanditaires et les responsables de ces actes terroristes répréhensibles. Il a demandé instamment à tous les États de coopérer activement avec le Gouvernement pakistanais à cet égard, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et de la résolution 1373 (2001), et conformément à la résolution 1624 (2005). Le Conseil a réaffirmé sa détermination de combattre le terrorisme sous toutes ses formes, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Résolution 1718 (2006) (République populaire démocratique de Corée)

Le 8 octobre, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Marcello Spatafora, Représentant permanent de l'Italie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), a présenté au Conseil un exposé sur les discussions au sein du Comité; il a également présenté son quatrième rapport trimestriel qui couvre la période du 11 juillet au 8 octobre 2007, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). Il a indiqué que, depuis le 11 juillet, aucune information relative à l'application de son mandat n'avait été portée à l'attention du Comité. Il a par ailleurs déclaré qu'au 8 octobre, 72 pays et une organisation (l'Union européenne) avaient répondu à la note verbale du Comité datée du 1^{er} novembre 2006, relative à l'application de la résolution 1718 (2006).

Résolution 1373 (2001) (Comité contre le terrorisme)

Le 10 octobre, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Ricardo Alberto Arias, Représentant permanent du Panama et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, a présenté au Conseil un exposé sur les discussions au sein du Comité au sujet du document établi par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, intitulé « Étude sur l'application de la résolution 1373 (2001) », dans le cadre de son examen global de la Direction du Comité contre le terrorisme et en relation avec les évaluations préliminaires de mise en œuvre et les progrès accomplis par tous les États en ce qui concerne l'application de la résolution 1373 (2001).

Projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 25 octobre, le Conseil a adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale portant sur la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007, conformément à l'article 15, paragraphe 1 et à l'article 24, paragraphe 3, de la Charte des Nations Unies. Le Président du Conseil a précisé que l'introduction du projet de rapport avait été rédigée par la délégation chinoise, tandis que les données factuelles contenues dans le rapport avaient été établies par le Secrétariat, suivant la présentation révisée convenue par le Conseil en 2002, comme l'indique la note du Président du Conseil du 22 mai 2002 (S/2002/199), incorporée dans la note du Président du 19 juillet 2006 (S/2006/507). Le Représentant de la Slovaquie, Président en exercice du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et le Représentant de la Chine ont fait de courtes déclarations, à la suite desquelles le rapport a été adopté sans avoir été mis aux voix.
